



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

**Rapport de maintenance
ANSSI-CC-2014/89-M02**

**TheGreenBow VPN Client
(version 5.22.006)**

Certificat de référence : ANSSI-CC-2014/89

Paris, le 3 juin 2016

*Le directeur général de l'agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information*

Guillaume POUPARD
[ORIGINAL SIGNE]



1. Références

[CER]	Rapport de certification ANSSI-CC-2014/89 émis le 10 décembre 2014.
[MAI]	Procédure MAI/P/01 Continuité de l'assurance.
[R-M01]	ANSSI-CC-2014/89-M01.
[IAR]	TheGreenBow VPN Client Certified Patch 5608 Rapport d'analyse d'impact(IAR), référence tgbvpn_iar_fix5608, 2 mai 2016, version1.0.
[SOG-IS]	Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates, version 3.0, January 8 th , 2010, Management Committee.
[CC RA]	Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security, July 2014.

2. Identification du produit maintenu

Le produit maintenu est le VPN Client TheGreenBow, version 5.22.006 développé par la société *THEGREENBOW*.

Le produit « TheGreenBow VPN Client » (version 5.22.005) a été initialement certifié sous la référence ANSSI-CC-2014/89 (référence [CER]).

Il a déjà fait l'objet d'une maintenance sous la référence ANSSI-CC-2014/89-M01 (référence [R-M01]).

La version maintenue du produit est identifiable par les éléments suivants :

En cours d'utilisation, le nom commercial de la TOE (« TheGreenBow VPN Certified 2013 ») doit être inscrit dans la bannière du logiciel et dans la fenêtre « A propos ». La version exacte est alors inscrite dans cette même fenêtre et ne change pas avec l'installation du correctif. Cependant le correctif modifie les références des composants suivants :

- composant TgbLogonUI.exe, version 5.2.2.4 ;
- composant vpncfg.dll, version 2.1.1.7.

3. Description des évolutions

Le rapport d'analyse d'impact de sécurité (référence [IAR]) mentionne que le mécanisme d'activation de la licence du produit était déficient sur un environnement reposant sur le système d'exploitation Windows 7. Le correctif met à jour ce mécanisme pour ce système d'exploitation.

4. Fournitures applicables

Le tableau ci-dessous liste les fournitures, notamment les guides applicables, du produit évalué et sont applicables au produit maintenu. La dernière colonne identifie l'origine de la prise en compte par l'ANSSI du document correspondant. En particulier, [R-M02] référence la présente maintenance.

[GUIDES]	<p>Guides de déploiement du produit :</p> <p>TheGreenBow VPN Certified 2013 – Guide de Déploiement, Référence : tgbvpn_ug_deployment_fr, Version 1.6 de mars 2014, TheGreenBow.</p> <p>TheGreenBow IPsec VPN Client – Guide de Déploiement – Options PKI, Référence : tgbvpn_ug_deployment_pki_fr, Version 1.1 de novembre 2012, TheGreenBow.</p>	[CER]
	<p>Guide d'utilisation du produit :</p> <p>TheGreenBow VPN Certified 2013 – Guide Utilisateur, Référence : tgbvpn_ug_fr, Version 1.6 de mars 2014, TheGreenBow.</p>	[CER]
[ST]	<p>Cible de sécurité de référence:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cible de Sécurité CC / Application VPN cliente : TheGreenBow VPN Client, version 1.6, référence CDS-TGB-CC en date du 20 juin 2014. 	[CER]
[CONF]	« TheGreenBow VPN Client Evaluation Delivery », version 3.4.	[R-M02]

5. Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact **mineur**.

Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée, à la date de certification.

6. Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une réévaluation ou une surveillance de la nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

7. Reconnaissance du certificat

Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, version 2.1, June 2012 ».

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique jusqu'au niveau ITSEC E3 Elémentaire et CC EAL4. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CC RA [CC RA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires², des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



¹ Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

² Les pays signataires de l'accord CCRA sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, la République de Corée, la République Tchèque, le Royaume-Uni, la Suède et la Turquie.